



PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la déclaration d'utilité publique de prescriptions de travaux de restauration immobilière, pour quatre immeubles situés sur le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'OPAH, site patrimonial remarquable et action cœur de ville pour la requalification du centre-ville de Béziers

Les travaux de restauration immobilière, pour trois immeubles situés sur le périmètre des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de l'OPAH, site patrimonial remarquable et action cœur de ville pour la requalification du centre-ville de Béziers, sont soumis à une enquête publique qui se déroulera du lundi 27 mars 2023 à 10h00 au mercredi 12 avril 2023 à 16h00, soit 17 jours consécutifs.

L'ORI se définit comme une opération d'utilité publique visant la réalisation de travaux de remise en état, de modernisation ou de démolition afin de transformer les conditions d'habitabilité des immeubles visés. Elle a pour objectif de rendre obligatoires les travaux sur les immeubles les plus dégradés. Les travaux étant déclarés d'utilité publique (DUP), après diagnostic et édicition des prescriptions de travaux, ces derniers sont notifiés aux propriétaires qui ont l'obligation de les exécuter dans un délai fixé par la ville.

Monsieur Gilles ROBICHON, rédacteur, retraité, a été désigné par le président du tribunal administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé et consultable à l'hôtel de ville de Béziers, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête déposé à l'hôtel de ville de Béziers aux heures d'ouverture des bureaux ;
- par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
enquête publique « Restauration immobilière O.R .I – Béziers »
Hôtel de ville de Béziers
Direction Juridique
Place Gabriel Péri
34 500 Béziers

- auprès du commissaire enquêteur lors de ses permanences à l'hôtel de ville de Béziers :
 - lundi 27 mars 10h00 à 12h00,
 - mercredi 12 avril 2023 de 14h00 à 16h00.
- sur rendez-vous auprès du commissaire enquêteur pour toute personne qui en fera la demande dûment motivée.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Les conditions de consultation du dossier d'enquête, l'accès du public aux permanences du commissaire enquêteur se feront dans le respect des règles sanitaires fixées par la ville de Béziers.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sur rendez-vous, à la Préfecture de l'Hérault (direction des relations avec les collectivités locales, bureau de l'environnement) ainsi qu' à l'hôtel de ville de Béziers pendant une durée d'un an à compter de la clôture des enquêtes publiques.

A l'issue de l' enquête publique, le préfet pourra déclarer d'utilité publique l'opération de restauration de 4 immeubles dans le centre -ville de Béziers.